



Mise a pied conservatoire en vue d'un licenciement

Par **tony33**, le **12/08/2008** à **15:48**

bonjour , j ai reçu un premier recommandé avec a.r que je n ai pas été cherché assez rapidement j ai donc raté le premier entretien en vue d'un licenciement pour faute grave. je viens de recevoir une nouvelle convocation pour demain alors que je suis en congés.suis je obligé de m'y présenter?

sur la deuxième convocation il est stipulé que je suis en mise a pied conservatoire a partir du moment où j ai retiré le recommandé or ayant joint mon supérieur par téléphone il me dit que la mise a pied ne s'appliquera que lundi vu que je suis en vacance et qu'elle durera tout le long de la procédure de licenciement sans pouvoir me dire si je serais rémunéré ou pas. combien de temps ont ils le droit de me laisser en mise a pied conservatoire? ont ils le droit de m'y laisser sans me rémunéré autant de temps qu'ils le veulent?merci d'avance de m'aider a y voir plus clair